

VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:



n° 26

du 8 décembre 2021



Schweizer Blasmusikverband
Association suisse des musiques
Associazione bandistica svizzera
Uniu svizra da musica

Coronavirus-NEWS

Chères présidentes,
Chers présidents,
Chères directrices,
Chers directeurs,
Chères et chers collègues,

Vous trouverez ci-après, sur la base de clarifications juridiques supplémentaires, de plus amples précisions concernant les directives officielles en vigueur depuis le lundi 6 décembre 2021:

Manifestations (répétitions et concerts)

A l'intérieur p. ex. répétition/concert	Masque	Distances	Coordinées	Capacité du local / Occupation maximale	Consommation
2G (vaccination – guérison)	Non	Non	Non	Aucune restriction	Aucune restriction
3G (vaccination – guérison – test négatif)	Oui Exception: le masque peut être retiré pour jouer ou chanter. Les coordonnées de toutes les personnes présentes doivent alors être collectées.	Légalement, pour le principe 3G sans masque, l'enregistrement des coordonnées suffit. Nous recommandons néanmoins de respecter une distance minimale chaque fois que cela est possible. Voir à ce sujet la remarque complémentaire ci-dessous.	Non Dès que le masque est abandonné, les données de contact de toutes les personnes présentes doivent être enregistrées.	Aucune restriction	Seulement assis. Le masque ne peut être retiré que brièvement pour consommer. Les coordonnées des personnes présentes doivent être enregistrées.
Sans certificat	Le certificat est désormais obligatoire pour accéder à toutes les manifestations publiques et pour participer à toutes les activités sportives et culturelles d'amateurs en intérieur. L'exception en vigueur aujourd'hui pour les groupes fixes jusqu'à 30 personnes est supprimée. Autrement dit: un certificat est désormais obligatoire pour les répétitions en intérieur accueillant moins de 30 personnes (au moins 3G, 2G sur une base volontaire).				

Remarque complémentaire sur la distance: légalement, avec le principe 3G sans masque (le masque peut être retiré uniquement pour jouer), il suffit d'enregistrer les coordonnées de toutes les personnes présentes. Nous recommandons néanmoins de respecter une distance minimale chaque fois que cela est possible.

L'enregistrement des coordonnées sert au traçage des contacts (art. 33 LEP), mais n'empêche pas les transmissions sur place. Cette recommandation découle de la situation épidémiologique: les

contaminations doivent toujours être évitées; le principe «mieux vaut prévenir que guérir» s'applique ici aussi, raison pour laquelle il vaut mieux garder ses distances plutôt que de devoir effectuer un traçage des contacts ultérieurement. Mais comme expliqué, il ne s'agit pas d'une obligation légale. Qui retire le masque pour jouer dans un contexte de principe 3G et se limite à enregistrer les coordonnées se comporte de manière légale.

A l'extérieur p. ex. répétition/concert	Masque	Distances	Coordonnées	Capacité de la zone / Occupation maximale	Consommation
2G	Non	Non	Non	Aucune restriction	Aucune restriction
3G	Non	Non	Non	Aucune restriction	Aucune restriction
Sans certificat	Non, à condition que la distance puisse être respectée.	Oui	Non	Jauge maximale de 300 personnes.	Entre les groupes, il faut soit respecter la distance requise, soit installer des barrières efficaces.

Pour toutes les manifestations, à partir de 1000 personnes, une autorisation cantonale est requise.

Privilège pour les groupes jusqu'à 5 personnes

Il n'est pas nécessaire d'élaborer ni de mettre en œuvre de plan de protection pour les activités culturelles impliquant 5 personnes au maximum. Ici aussi, nous recommandons néanmoins de respecter les règles élémentaires de l'OFSP en matière de distance et d'hygiène.

Particularités cantonales possibles

Attention: comme nous restons «seulement» en situation particulière telle que prévue par la loi sur les épidémies, les cantons demeurent compétents en parallèle avec la Confédération. Ils peuvent donc décider de restrictions plus sévères (moins de personnes, règle de distance plus importante, interdiction des répétitions). Ce critère doit être pris en compte dans toute planification.

Ensemble, nous y arriverons!

Merci de votre attention, prenez soin de vous.

La présente publication n'aborde pas forcément tous les sujets importants et ne couvre pas tous les aspects des questions qu'elle traite. Elle a pour objectif de fournir une assistance et ne saurait se substituer à tout conseil juridique ou autre.